

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE



GERMAINE
CHAUMEL
PROFESION
PHOTOGRAPHE

et aussi

- La Retirada (suite)
- Le compoix de Blagnac
- Les Dewoitine D338

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n°46 (Novembre 2013)

Petite histoire du compoix de Blagnac au XVIII^e siècle

Qu'est-ce qu'un compoix ? Un document fiscal de l'Ancien régime, spécifique au Midi, pays de taille réelle (l'impôt pèse sur la terre) alors que dans le nord de la France, la taille est personnelle (on évalue les signes extérieurs de richesse...). Le compoix est donc un document d'une grande importance pour les communautés et sa confection répond à des règles très minutieuses.

La mise en chantier du compoix (Juillet 1738)

En 1738, les consuls de Blagnac décident en "conseil général de la communauté" de la faction d'un nouveau compoix ; celui dont on se sert date de 1655, il a connu des corrections multiples pour tenir compte des changements de propriétaires de sorte qu'il est devenu difficile à lire, du fait aussi de sa vieille écriture.

Le 6 juillet, sont fixées les règles que le facteur du nouveau compoix devra suivre et le 26 juillet ont lieu les enchères qui permettent d'attribuer le travail "au moins disant"... C'est Jean Pujol, notaire et géomètre de Gardouch qui l'emporte en se satisfaisant d'une rémunération de 1000 livres. Il s'engage à faire un relevé complet de toutes les propriétés, à porter ce relevé sur 2 registres (l'un servira à consigner les transferts de propriété) et à réaliser les plans correspondants.

Jean Pujol se met à l'ouvrage; en témoignent les registres conservés aux Archives Municipales de Blagnac sous les cotes G1 et G2. Leur date n'est pas clairement indiquée mais il est facile de les situer dans le temps. En effet, les consuls donnent à Pujol un délai d'un an pour réaliser le compoix à partir du moment où intervient le premier paiement de l'ouvrage mais ils doivent emprunter la somme nécessaire, ce qui exigera un peu de temps; de plus, parmi les grands propriétaires, nous trouvons Noble François de Carrière-Double qui meurt en 1743 et Noble Guillaume de Castanier-Dauriac qui possède le château au bord de Garonne dont il se sépare en 1748. Donc, les registres se situent entre 1739 au mieux et 1743.

Mais Jean Pujol ne mènera pas sa tâche jusqu'au bout. C'est encore une délibération consulaire du 29 septembre 1777 qui nous renseigne sur la suite des événements. Alors que le compoix est presque achevé, les consuls en suspendent la confection, espérant régler rapidement un litige foncier qui oppose Blagnac au Seigneur de Beauzelle ; des experts sont nommés mais, en 1777, le litige n'est toujours pas réglé. Entre temps, Jean Pujol est mort si bien que l'ouvrage qu'il a laissé n'a jamais pu être utilisé... Blagnac continue donc à se servir du vieux compoix de 1655, plus illisible que jamais.

Une question se pose alors : les plans conservés aux Archives Municipales sous la cote G3 sont-ils ceux commandés à Jean Pujol ?

On peut répondre non en constatant les différences entre les indications des registres et celles portées sur les plans.

Dans les registres, le terroir est divisé en moulons et chaque propriété identifiée par 2 numéros, celui du moulon et celui du lot ; sur les plans, le repérage se fait avec les lettres de l'alphabet.

Les numéros des lots ne sont pas identiques : ainsi, l'église, n° 52 au 1^{er} moulon, dans le registre devient le n° 263 du treizième plan; la chapelle St-Exupère, n° 4 au 19^e moulon devient le n° 59 du douzième plan...

Les propriétés de Noble François de Carrière-Double sont passées à la famille de Souvignargues et le château au bord de la Garonne est à Monsieur de Sauveterre⁽¹⁾. Monsieur de Boyer-Drudas, propriétaire du château de Pinot a acquis une troisième métairie...

Alors, qui a été le commanditaire de l'ouvrage ?

Il est sûr que ce n'est pas la communauté villageoise ; les registres consulaires sont muets là-dessus et à lire les délibérations de 1738, l'opération n'aurait pu passer inaperçue.

Les plans indiquent les terres soumises à l'agrier (part de la récolte revenant au seigneur) ; il s'agirait donc, non point d'un compoix, mais d'un "terrier" (document contenant l'état des droits attachés à une seigneurie).

Cette hypothèse est confirmée par le registre conservée aux Archives Départementales de la Haute-Garonne qui réunit toutes les reconnaissances faites devant notaire entre janvier 1769 et février 1772 par les Blagnacais ou les forains (étrangers à la commune) qui ont des obligations vis-à-vis de Claude Amieu, baron de Blagnac (notamment l'agrier) ; les indications du registre correspondent à celles des plans.

De quand datent les plans ?

Logiquement, ils sont postérieurs au registre mais de combien ?

La question se pose en effet, car les plans portent la mention du "cimetière de la communauté" près de la chapelle St-Exupère ; or, le nouveau cimetière que la communauté a dû aménager pour répondre aux prescriptions de Monseigneur Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, et de son ordonnance de 1775 ne voit le jour que fin 1781⁽²⁾.

Il y a donc un délai de 10 ans entre le moment où le registre est clos et celui où les plans sont achevés, ce qui ne manque pas d'étonner ; peut-être dans l'avenir trouvera-t-on des documents qui expliqueront ce délai ?

Mais, ils ne devraient pas changer la conclusion : le terrier de Claude Amieu se situe au tournant des années 1770-1780 et non vers 1740 comme c'est admis jusqu'à aujourd'hui.

Christiane Combelles

⁽¹⁾ François Bruays, seigneur de Souvignargues a épousé en 1741 la fille aînée de François de Carrière-Double.

Le château de Blagnac a été vendu par Castanier-Dauriac en 1748 à Joseph-Gaspard de Maniban, premier président du Parlement de Toulouse ; celui-ci le garde jusqu'à sa mort en 1762 ; sa fille et héritière, la marquise de Livry, le cède à Monsieur de Sauveterre en 1766 qui l'occupe jusqu'au début de 1789 ; le château passe ensuite à Monsieur Ambroise Dutrey.

⁽²⁾ Loménie de Brienne veut que les cimetières soient installés loin des lieux habités par souci d'hygiène alors que la plupart des cimetières se trouvent autour de l'église paroissiale.

Les consuls de Blagnac n'ont pas trouvé de terrain convenable pour installer un nouveau cimetière jusqu'à ce que Loménie de Brienne, en visite pastorale en 1781, leur donne six mois pour se mettre en règle et menace de jeter l'interdit sur l'ancien cimetière du village. Très vite, "un loupin de terre" appelé "pré de St-Exupère" est aménagé. Dès 1781, on parle du "nouveau cimetière" dans les registres consulaires.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE :

Archives Municipales de Blagnac:

G1, G2 : matrices de cadastre.

G3 : cadastre ancien.

1D5, 1D7, 1D8 : registres de délibérations consulaires 1723-1740 ; 1774-1781 ; 1781-1790.

Archives Départementales de la Haute-Garonne :

3E 11075, n^{os} 216 à 220 : acte de vente du château de Maniban à M. de Sauveterre.

AMT II 404 : levée des agriers 1772.

CLAIR (Sylvie), "Joseph-Gaspard de Maniban, premier Président du Parlement de Toulouse (1722-1762)" Thèse de l'École des Chartes. AD 31 Wms 306

LAVIGNE (Bertrand), "Histoire de Blagnac" Lafitte, Marseille, 1978.

LE POTTIER (Jean), "Les archives foncières. Histoire et utilisation dans le Midi. 1-L' Ancien Régime" Petite bibliothèque des "Amis des Archives de la Haute-Garonne", n° 179, 30/12/2011.

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE : n°s 19, 25, 28.

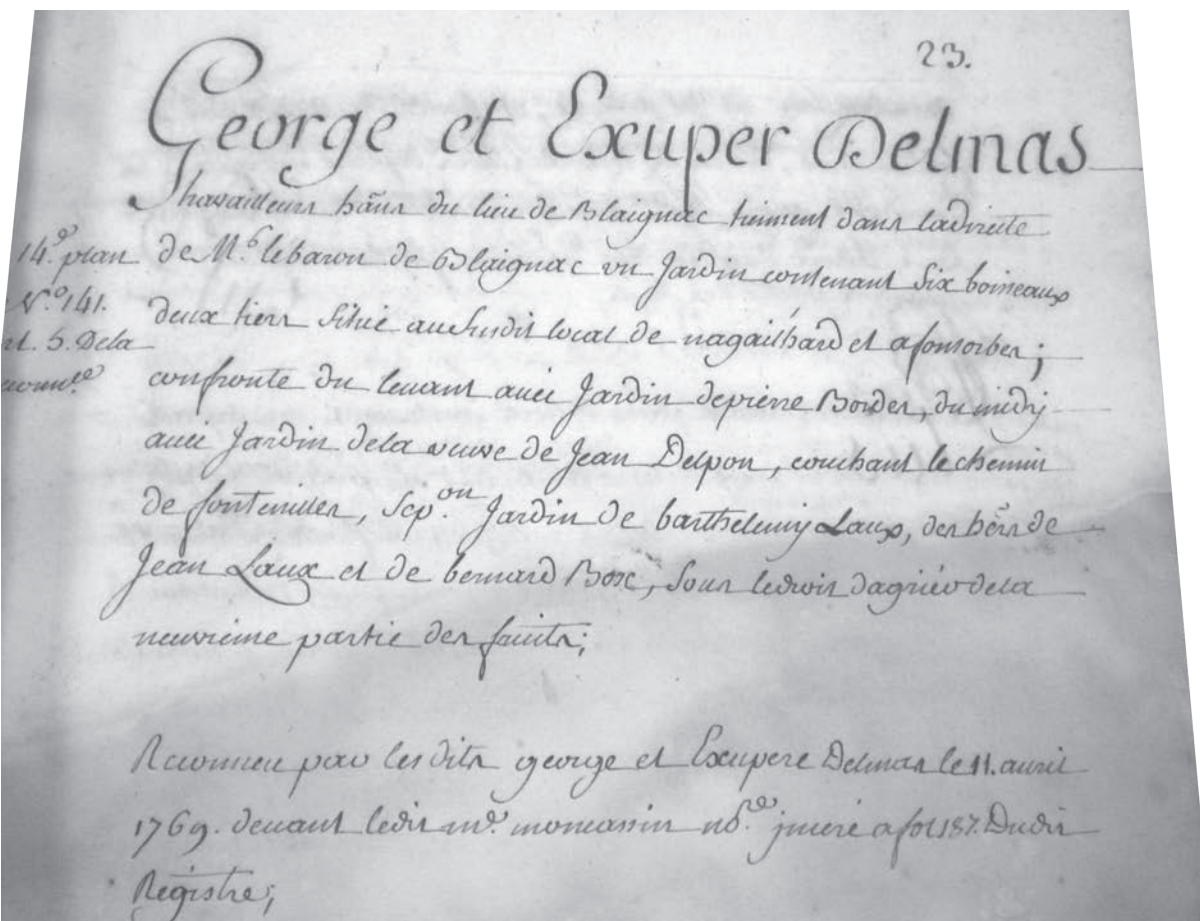
REMARQUES :

- Sur le neuvième plan : la mention "agrier" est portée sur de nombreuses parcelles.

au n° 69 : château, offices, cour, métairie, vivier, jardin, vigne de M. de Souvi-gnargues, lieu-dit à Carrière contenant 6 arpents, 2 pugnères, -1/2 boisseau. Le lieu-dit rappelle le nom du précédent propriétaire (4^e de couverture).

- Sur le douzième plan : au n° 59, église et jardin de St-Exupère.

au n° 61, jardin, ancien hôpital, cimetière de la communauté, 2 pugnères, 2 boisseaux (3^e de couverture).



Extrait du registre des agriers 1772

AD 31